

# REGION WALLONNE

## **Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de VISE**

**Le Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire ;**

Vu l'article D.I.9, du Code de Développement territorial (CoDT) ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2019 approuvant le renouvellement de la composition de la CCATM de Visé ;

Vu la délibération du Conseil communal de Visé du 3 février 2020 actant une modification au sein de la commission ;

Considérant que la démission de Monsieur Guy PIEROT, membre effectif représentant le quart communal, en date du 21 janvier 2020 ; qu'il convient, dès lors, de le remplacer ;

Considérant qu'en conséquence, le Conseil communal a désigné Monsieur Luc LEJEUNE pour poursuivre le mandat de Monsieur Guy PIEROT ;

Considérant que l'arrêté ministériel de renouvellement du 18 décembre 2019 ne mentionnait pas le nom de Monsieur Luc LEJEUNE ; qu'il convient dès lors de compléter cet arrêté ministériel ;

Considérant que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article D I.9 du CoDT ;

### **ARRETE:**

Article 1<sup>er</sup> – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Visé est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 3 février 2020.

En conséquence, il est mis fin au mandat de Monsieur Guy PIEROT de son poste de membre effectif représentant le quart communal au profit de Monsieur Luc LEJEUNE.

La commission est donc composée comme suit :

- Est désignée en qualité de président de la CCATM : **Gaëlle GILLARD**
- Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>
Aurore DISCART	Patrick GOEZ
Jean-Marie JORIS	Gabriel BERNARD
Luc LEJEUNE	Béatrice BERTRAND

- Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité :


<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>
Alexandre SMETS	Philippe FRERE
Stéphane ADAM	François MARECHAL
Rosa RODRIGUEZ Torres	Nadine DURUISSEAU
Anne TOPPETS	Sylvie BONSAANG
Joeffrey CARRIERE	Denis BRIOT
Alix LERUTH	Juliaan PLANCKE
Thierry GATHON	Isabelle DALIMIER
Rudi LEROY	Maxime RIGAUX
Raphael DI MARCO	Régis CLOSSA

Constituent la réserve :

Paul ABOT, Christian PUPIEN, Michel NELISSEN, Mathieu BRUWIER, Jurgen DE STROPPER, Manuel CASTILLO MORILLO, Pierre SWENNEN, Jean-Marie VREULS, Marc POELMAN.

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le **03 MARS 2020**



**Willy BORSUS**

